

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2811**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Carré de Soie - Cession à la SAS Cardinal Investissement, d'une parcelle de terrain à bâtir, située au 1, rue Maurice Moissonnier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2811**

objet : **Carré de Soie - Cession à la SAS Cardinal Investissement, d'une parcelle de terrain à bâtir, située au 1, rue Maurice Moissonnier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le projet Carré de Soie, à Vaulx en Velin, qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, est un projet ambitieux qui s'étend sur 500 hectares. Il participe au changement d'image de la première couronne et à la nécessaire densification du centre de l'agglomération. La réalisation d'importants investissements dans le domaine des transports s'est accompagnée d'une politique d'acquisitions foncières dans le but de développer des opérations immobilières bénéficiant de cette desserte exceptionnelle.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par acte du 5 octobre 2009, d'un terrain de 2 440 mètres carrés, cadastré sous le numéro 493 de la section BR et situé à l'angle de la rue Maurice Moissonnier et de la rue de la Poudrette à Vaulx en Velin.

Par décision n° B-2011-2064 du Bureau du 17 janvier 2011, la Communauté urbaine a donné l'autorisation, à la société Véolia ou toute société se substituant à elle, de déposer une demande de permis de construire un immeuble de bureaux sur ce terrain, ainsi qu'à réaliser tous sondage ou étude du sol.

La présente décision concerne le projet de cession de ce terrain à la SAS Cardinal Investissement, moyennant le prix de 180 € par mètre carré de surface hors œuvre nette (SHON), pour une SHON de 11 223 mètres carrés, soit un montant total de 2 020 140 €. Cette vente n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.

Le terrain est vendu en l'état. L'acquéreur prendra à sa charge et à ses frais les éventuels coûts de dépollution, sans recours contre la Communauté urbaine. Il est néanmoins convenu que la Communauté urbaine mettra à sa disposition un terrain sur lequel seront stockées provisoirement les terres excavées et traitées sur place ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 31 mai 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la SAS Cardinal Investissement, pour un montant de 180 € par mètre carré de surface hors œuvre nette (SHON), soit 2 020 140 € pour une SHON prévisionnelle de 11 223 mètres carrés, non soumis à TVA, d'un terrain cadastré BR 493, d'une surface de 2 440 mètres carrés, situé au 1, rue Maurice Moissonnier à Vaulx en Velin, dans le cadre du projet Carré de Soie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser des grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 1320, le 1er mars 2006 pour la somme de 12 500 000 € en dépenses.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 2 020 140 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824.

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 774 364,49 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.